

Compte-rendu

Conseil municipal du 12 mai 2022

Membres en exercice : 19 Le douze mai deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de Beauvoir sur Niort se sont réunis à la salle du conseil municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Membres présents : 15

Membres absents : 4

Convocation du 06 mai 2022

Étaient présents : Séverine VACHON, Mickaël AUBINEAU, Marc BRUANT, Thomas BURLLOT, Emmanuelle CARRERE, Jérôme CHATELIER, Jessica DROUET, Patricia GALLOIS, Candy LAMBERT, Lynda MASSIEU BOISSINOT, Pascal MATHÉ, Rémy RAGUENAUD, Gérard ROUSSEAU, Sébastien TECHENEY, Rachelle AJINCA VANDENHENDE ;

Absents excusés : Guillaume BRETAUDEAU (pouvoir à Emmanuelle CARRERE), Dominique BERGER (pouvoir à Marc BRUANT), Aurore BOUVET (pouvoir à Rachelle AJINCA VANDENHENDE), Vilmont BERNARDEAU (pouvoir à Rémy RAGUENAUD)

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Patricia GALLOIS a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : la convention pour les chats errants.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Le nom de Guillaume BRETAUDEAU est mal orthographié. Sinon aucune observation. Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Présentation du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable

Madame le Maire remercie les présences de Bernard BELAUD et Bastien BONNAUD.

M. BELAUD retrace rapidement l'histoire du Syndicat.

1986 - Création du Syndicat (Syndicat Mixte d'Alimentation de la Boutonne), le but est de produire de l'eau potable en quantité et en qualité sur le territoire.

2004 - Création du SMAEB 4B (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4 Boutonne, Bouleur, Belfond et Beauvoir) avec le regroupement de 72 communes.

2013 - création de la régie des eaux du SMAEB 4B, exploitation et distribution de l'eau potable par le SMAEB 4B, sur une partie du territoire.

2014 - Adhésion des communes de Chizé et Availles sur Chizé pour l'exploitation du réseau d'assainissement collectif et de la station d'épuration.

2015 - Adhésion de l'ancien syndicat de Rom-Bouleur. Fin du contrat d'affermage sur le territoire de l'ancien Syndicat Les Fosses, Beth et Bellefond. Adhésion au SMAEB 4B pour la compétence Assainissement non collectif de 17 communes.

2016 - Adhésion du Syndicat d'eau Fontenille.

M. Bonnaud approfondi les explications de M. Bellaud.

Un dialogue s'engage entre les conseillers et les représentants du syndicat afin de mieux comprendre le fonctionnement du SMAEB 4B.

Droit de préemption urbain

Cessions soumises au Droit de Préemption Urbain.

Mickaël AUBINEAU quitte l'assemblée car il est concerné par la vente d'un bien.

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE	PRIX	DETENTEUR DROIT DE PREEMPTION
455 rue Maurice Ferroux 227 ZH 187 et 189	Bâti	934 m2	249 000,00 € + 9 600 ,00 € FA	Commune
Avenue de Niort AD 126 et AD 127	Terrain	3 762 m2	31 977,00 €	Commune

La commune décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les biens concernés.

38 - CHEMIN DU MOULIN : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Madame le Maire expose :

Le conseil municipal ayant validé le projet de réaménagement du chemin du Moulin, plusieurs entreprises ont répondu au marché d'appel d'offre notamment :

- sur le lot 1 VRD : EUROVIA, La COLAS, ATLANROUTE, EIFFAGE
- sur le lot 2 : espaces verts : ID VERDE

Madame le Maire informe l'assemblée que la commission d'appels d'offres du 15 avril 2022 a retenu les entreprises suivantes :

- pour le lot 1 VRD : EUROVIA pour un montant total de 239 370,69 € TTC
- pour le lot 2 espaces verts : ID VERDE pour un montant total de 27 667,20 € TTC

Il est précisé que la commune a été accompagnée par le bureau d'études SITEA Conseil de Niort.

Il est indiqué qu'il n'y a pas de clause de négociation dans le marché pour les entreprises concernées.

Des différences de prix importantes ont été constatées, le prix le plus haut était de 350 000,00 €.

Les travaux n'ont pas encore commencés, probablement après le 20 juin 2022.

Il est appelé les avantages d'avoir un bureau d'étude pour être conseillé.

Il est proposé au conseil municipal de retenir les entreprises précitées et de leur attribuer les marchés correspondants.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir les entreprises EUROVIA pour le marché VRD et ID VERDE pour le marché espaces verts et d'autoriser Madame le Maire à attribuer le marché et signer l'acte d'engagement.

39 - PROJET DE RÉALISATION D'UNE AIRE DE FITNESS ET CHOIX DU FOURNISSEUR

Sébastien Técheney présente le projet de réalisation d'une aire de fitness sur la commune, la municipalité envisage de postuler auprès de l'Etat, dans le cadre du projet 5 000 équipements sportifs, lequel vise à promouvoir l'exercice physique et l'installation d'équipements sportifs en milieu rural dans le cadre des JO 2024 à Paris. Au regard du dossier à compléter, il convient de présenter un devis à la préfecture de région. Ce projet concerne des équipements neufs qui seront utilisés par le plus large public et sera installé sur le site du Moulin en cohérence avec le parc intergénérationnel afin de compléter l'offre du département de chemin de randonnées et de trail. Il est proposé la réalisation d'une aire de fitness et de street workout.

L'association March'Ensemble est associée au projet.

7 entreprises ont été consultées, 3 ont été présélectionnées par la commission réunie à cet effet, composée de l' élu référent et de futurs utilisateurs (March'Ensemble, traillleurs....) selon un cahier des charges défini en amont.

	BWA	QUALICITÉ	PCV COLLECTIVITÉS
BUDGET HT	20 372,17 €	19 828,00 €	24 798,00 €
POINTS POSITIFS	Fabrication française	Nbre d'agrès 12 + teqball	Fabrication française Charge additionnelle Gamme senior Nombre d'agrès 9 + teqball Assistance montage Ets ECHIRÉ Remise 500 € Aide à l'utilisation QR CODE

POINTS NÉGATIFS	W sans charge additionnelle 6 agrès 2 vélos chargeur et écran LCD	Pas de charge additionnelle	Dépasse le budget
OBSERVATIONS DIVERSES	M fournisseur que PCV		M fournisseur que BWA Fournisseur des autres installations

Il est demandé si le matériel est électrique et s'il y a une garantie pour vol : non le matériel est autonome par inertie et les installations sont encreées au sol par des fixations anti-vol.

Le risque de dégradations reste le point négatif de ce genre d'installation.

Il est rappelé que la subvention de l'Etat peut être de 50 % minimum jusqu'à 80 % du montant des travaux. Sans cette subvention, il n'est pas envisagé d'investir dans ce projet.

Il est proposé au conseil municipal de choisir l'entreprise qui réalisera l'aire de fitness parmi les 3 entreprises présélectionnées par la commission :

- BWA pour 20 372,17 €
- QUALICITÉ pour 19 828,00 €
- PCV COLLECTIVITÉS pour 24 798,00 €

Sébastien Técheney précise que PCV dépasse les 20 000 € mais s'engage à négocier le prix à la baisse car la commission estime que c'est l'entreprise qui propose le matériel le plus adapté à ce projet.

Il est demandé si le matériel sera accessible à tout le monde et tout le temps : un planning sera réservé par convention à March'ensemble, le reste du temps les équipements seront ouverts à tous les utilisateurs. Le matériel sera installé près du parc intergénérationnel et du terrain de foot en libre accès et face aux jeux pour enfants.

Les équipements seront installés sur une surface en calcaire tassé pour être utilisables toute l'année.

Le risque pour ce type d'installation serait qu'elles soient peu utilisées.

Il est craint que lors du temps d'installation du matériel, qui est à la charge des agents communaux, que les autres travaux soient délaissés.

Mickaël Aubineau rappelle que la pose n'est pas incluse dans le financement.

Thomas Burlot propose de demander la DETR en complément de la subvention de l'Etat. Il souhaite que le SIVOM soit informé de ce dispositif qui peut être intéressant pour la rénovation énergétique du gymnase.

Après délibération, le conseil municipal décide à 18 voix pour et 1 abstention :

- de postuler à l'appel à projet 5 000 équipements sportifs,
- de conditionner le lancement du projet à l'octroi de la subvention pour l'Etat et l'ANS,
- de retenir l'entreprise PCV COLLECTIVITES pour la réalisation du projet de l'aire de fitness et de street workout,
- d'autoriser Madame le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

Pascal MATHE justifie son abstention en mettant en garde sur l'importance de la zone d'entretien du complexe.

40 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT 2022

Vu les conditions d'obtention de subventions par l'Agence Nationale du Sport pour l'année 2022 dans le cadre du projet 5 000 équipements sportifs ;

Considérant que la commune de Beauvoir sur Niort pourrait être éligible à cette subvention ;

Par délibération du 12 mai 2022, le conseil municipal a approuvé le plan de financement pour 80 % et a sollicité de l'Etat une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à l'Etat une subvention de 80 % pour le financement de l'aire de fitness et de street workout et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions.

PRESENTATION DU CASC

Madame le Maire rappelle la situation par rapport à l'action sociale proposée par la commune.

Patricia Gallois et Jessica Drouet ont participé à un projet d'action sociale pour les agents.

La parole est donnée à Jessica Drouet qui présente en détail les actions sociales proposées par le Comité d'Activités Sociales Culturelles de Niort et son territoire.

Thomas Burlot précise que le risque est que ce service (qu'il connaît de par sa profession) soit peu ou pas utilisé.

Après discussion, le point sera revu lors d'un prochain conseil et une proposition alternative sera formulée en comparaison.

41 - MISE EN PLACE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COLLECTIVITÉ

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il importe, pour le bon fonctionnement des services, de se doter d'un règlement intérieur fixant les règles de fonctionnement et le champ de responsabilité de chacun.

Le dossier avait été présenté lors du conseil municipal du 9 septembre 2021. La commune ayant l'obligation de consulter le Comité Technique du Centre de Gestion, ce dernier a rendu un avis positif lors de sa séance du 5 avril 2022.

Après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur de la collectivité.

Le règlement intérieur sera communiqué à l'ensemble des agents.

INFORMATION SUR L'AFFAIRE VALENTIN

Nouvelle requête déposée par Mme Brigitte Valentin auprès du tribunal administratif de Poitiers. Me Pielberg a été sollicité et va répondre.

42 - DÉCISION PORTANT SUPPRESSION DE RÉGIES DE RECETTES

Madame le Maire rappelle l'existence des anciennes régies et la nécessité de les supprimer à ce jour puisque non utiles.

La Trésorerie de Prahecq met à jour les régies avant la fermeture de la Trésorerie et le rapatriement des services à NIORT.

Vu la décision portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des participations des familles pour les repas servis à la cantine scolaire aux enfants des écoles maternelle, primaire et enseignants ;

Vu la décision portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des participations des familles au service de la garderie ;

Vu l'arrêté portant institution d'une sous-régie d'avance auprès du centre de loisirs ;

Vu l'arrêté portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement de la participation des familles dont les enfants fréquentent le centre de loisirs communal ;

Vu l'arrêté portant institution de la régie de recettes intitulée spectacle centre de loisirs sans hébergement ;

Vu l'arrêté portant institution de la régie d'avance intitulée paiement des dépenses du centre de loisirs et plus particulièrement celles ayant un caractère d'urgence lors des sorties hors du centre ;

Vu l'arrêté portant institution d'une régie de recettes pour l'espace jeunes ;

Considérant que ces régies n'ont plus lieu d'être compte tenu que les régies sont remplacées par une nouvelle régie de recettes diverses ;

Vu l'avis favorable du comptable public assignataire en date du 1^{er} décembre 2020 ;

Madame Le Maire décide à compter du 31 décembre 2021, les régies de recettes citées en objet sont supprimées.

Madame le Maire et Madame la Trésorière sont chargées, chacune en ce qui les concerne de l'exécution des arrêtés portant suppression des régies de recettes cantine et garderie.

43 - CONVENTION AVEC LE DOCTEUR COULIBALY POUR LES CHATS ERRANTS

Suite à la sollicitation de nombreux habitants, surtout autour de l'EHPAD et sur le secteur de Rimbault, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de mettre en place un système d'identification et de stérilisation des chats errants sur la commune.

Elle rappelle qu'en accord avec l'article L 211-27 du code rural et de la pêche maritime qui reconnaît et encadre la situation des colonies de chats libres, le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection animale, faire

procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L 212-10, et à les relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune.

Madame le Maire rappelle la différence entre :

Chat domestique : chat identifié et castré,

Chat errant : chat mal entretenu sans identification et non castré,

Chat libre : chat castré et identifié au nom de la commune. Si des soins devaient être faits ils seront à la charge de la commune.

De nombreux contacts ont été pris avec des associations locales (pas de chats sans toi, 3 pattes,...). Dans l'attente du conventionnement avec « 30 Millions d'amis » et afin de ne pas retarder la prise en charge des animaux errants, Madame le Maire précise que la convention d'identification et de stérilisation de chats errants proposée avec le Dr Coulibaly prévoit la prise en charge des frais de stérilisation par la commune qui s'engage :

- à trapper les chats errants lors des campagnes diffusées par arrêté Municipal,
- de rechercher une éventuelle identification et de rendre aux propriétaires les chats identifiés,
- d'amener les chats non-identifiés chez le vétérinaire désigné ci-dessus,
- à prendre en charge, à ses frais, l'identification des chats cités ci-dessus et les mettre au nom de la Commune lors de la stérilisation, dans le limite de 440. € maximum par an,
- de relâcher ces chats sur les lieux de capture,
- de diffuser les affiches de la campagne de stérilisation sur les différents supports de la commune.

L'association « 3pattes » propose de récupérer les chatons pour les mettre à l'adoption.

Madame le Maire propose de signer une convention avec le docteur COULIBALY,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- valide la convention avec le Dr Coulibaly,
- autorise Madame le Maire à signer la convention et tout document afférent,
- décide d'inscrire au budget principal de la commune, la somme de 440,00 € à l'article 6226 pour l'année 2022,
- de permettre à la commune d'acquérir une cage-trappe pour les chats.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Parc intergénérationnel**

Mickaël Aubineau informe que les travaux avancent mais que les plantations ne sont pas possibles à cause de la météo.

Aucune date n'a encore été fixée pour l'installation des jeux. La question se pose de savoir si on les ouvre avant la plantation des pelouses ? a priori avant l'été. Les jeux sont déjà utilisés malgré l'interdiction de leur utilisation.

Il convient de prévoir un panneau « interdit aux véhicules à moteur ».

- **Travaux chemin du Moulin**

Les travaux d'enfouissement des lignes ont commencé chemin du Moulin. Les haies sont plantées et entretenues régulièrement par l'entreprise.

L'inauguration du parc est prévue le 1^{er} juillet 2022 à 16 h 30 avec les écoles et le conseil municipal des enfants et les partenaires financiers. Le lancement du circuit trail est à 18 h pour un départ à 18 h 30.

RÉUNIONS DE QUARTIER

La première réunion a eu lieu le 11 mai à 20 h. Les élus déplorent la faible participation, l'objectif est de recueillir l'ensemble des remarques des administrés présents. Un point sera fait à l'issue de l'ensemble des réunions de quartiers.

SEMAINE EUROPÉENNE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Thomas Burlot informe que le conseil municipal a reçu une subvention de 500 € de la part de la CAN dans le cadre de la semaine du développement durable. Il a mis en place 2 projets :

- un en lien avec les écoles, le CEBC et le CNRS pour créer des projets pédagogiques sur la biodiversité
- l'autre de créer des carrés de biodiversité sur la commune avec la mise en place d'écriteaux pour expliquer la biodiversité et l'entretien différencié sur certaines zones (par exemple la balade de Rimbault).

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Séolis prend en charge un réglage d'horloge par mandat mis mai. Le conseil municipal décide un allumage à 6 h 30 avec une coupure au lever du jour pour le matin et un allumage au crépuscule avec une coupure à 21 h 30 pour les rues de Beauvoir sur Niort, le Cormenier, le Fenêtrau, Rimbault et la Revêtizon et 23 h pour la RD650 et la place de l'Hôtel de Ville.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le point sur les subventions aux associations est reporté en l'absence de Guillaume Bretaudeau. Madame le Maire informe l'assemblée que les associations ont été relancé 4 fois pour avoir leurs bilans. Guillaume Bretaudeau souhaiterait aider les associations à des projets spécifiques, plus d'explications seront apportées au prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Mickaël Aubineau informe le conseil municipal que le sens de circulation d'une partie de la rue Abel Brillault a été mis en place le 14 avril 2022.

Les commerçants de la place remercient la municipalité pour le marquage au sol des places de parking sur une partie de la place.

Gérard Rousseau informe le conseil municipal qu'il a eu une réunion le 10 mai concernant le spectacle 5^{ème} saison et notamment sur la manière de recevoir le public. La CAN tient à ce qu'il y ait un moment convivial lors de cette manifestation. La commune n'en a pas prévu. Il est proposé que la buvette soit tenue par le Twirling Bâton qui cherche à financer son déplacement à Saint Dizier les Vosges.

Les artistes ont besoin de 6 personnes pour le montage des trapèzes.

La cérémonie du 18 juin aura lieu à 11 h au jardin du souvenir.

La Fête de la Musique aura lieu le 18 juin sur la place de l'Hôtel de Ville. La scène sera montée autour du Point I. La commune investie dans une banderole pour un montant de 184 € auprès de DécoGraphic.

Les Eurochestreries auront lieu le 8 juillet à 20 h 30 à l'église de Beauvoir sur Niort. A 18 h un dîner froid est organisé avec les 25 artistes.

Le 20 mai à la salle du Dr Jean Richard aura une expo échange sur Beauvoir Autrefois à partir de 19 h 15. Seront exposés des objets et des documents prêtés par des habitants de la commune. L'exposition sera transférée à la salle des mariages le 21 mai.

Le 13 juillet, lampions et feu d'artifice au moulin de Rimbault. 4 food-trucks seront présents sur place, une boisson sera offerte à chaque habitant de la commune.

Le 14 juillet, repas et concours de belote et pétanque.

Le 28 août, pour le Moulin en Fête, Patrick Joubert assurera les visites du Moulin. Gérard Rousseau chercher un pétrin à louer pour la fabrication du pain. Jessica Drouet continue sa recherche de commerçants. Elle n'accepte pas de doublon. Il y aura un groupe de Jazz et une fanfare.

La commune a sollicité le CRER pour travailler sur différents projets afin d'investir dans les énergies renouvelables. Le sujet est à suivre dans les mois à venir.

Pascal Mathé informe le conseil municipal que les dernières parcelles ont été acquises par la commune pour la réalisation du contournement de l'EHPAD. Deux places doivent être créés pour Mme Françoise Gonzalvès car elle les avait achetées. Toutes les parcelles sont acquises par la commune et le projet va démarrer.

Le bâtiment pour les WC du moulin n'est pas commencé malgré les relances faites auprès de l'artisan.

La visite Aquitabio qui avait été annulée va pouvoir être réorganisée. Pascal Mathé se charge de planifier la visite.

Marc Bruant cherche une armoire à retaper pour fabriquer une boîte à livres dans le cadre du dispositif argent de poche.

Jérôme Chatelier demande les tableaux des élections législatives.

La réunion pour la ligne 26, salle Abeille est programmée le 09 juin prochain à 19h00, le conseil municipal débutera donc plus tard.

La séance est levée à 00 h 30.